



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 03 février 2015 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

### **Séance publique**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal
2. Conseil communal : a) Installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de Monsieur Freddy DEVREEZE – b) Arrêt du tableau de préséance des conseillers communaux – c) Notification de la modification des groupes politiques
3. Informations générales aux conseillers
4. Finances : Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier à la date du 31 décembre 2014 - Notification
5. Accueil Temps Libre (ATL) : Présentation du rapport d'activités 2013-2014 et du plan d'actions 2014-2015 - Notification
6. Biens communaux : Modification du règlement communal relatif à la mise à disposition de module(s) du chapiteau communal – Approbation
7. Sanctions administratives : Protocole d'accord général avec le Parquet en cas d'infractions mixtes commises par des majeurs – Ratification de la délibération du Collège communal
8. Patrimoine : Aliénation de quatre parcelles de terrain communal – décision